

Pour affichage et diffusion
AVIS DE CONCOURS

EXAMEN PROFESSIONNEL
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2011

Inscription par Internet à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-amiens.fr/inscrinteATE>

Ouverture du serveur : du mardi 22 février 2011 (12 heures)
au jeudi 17 mars 2011 (17 heures, heure de Paris)

☞ Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne sera admise en dehors de ces délais.

*En vue de l'épreuve orale d'admission, **les candidats admissibles** établissent un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dossier doit être téléchargé sur le site du ministère. Il est disponible dès l'ouverture des registres d'inscription.*

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être retourné par voie postale en recommandé simple en quatre exemplaires au bureau des concours de la division des examens et concours du rectorat de l'académie d'Amiens, dans les huit jours à compter de la date de publication des résultats d'admissibilité, le cachet de la poste faisant foi.

Si ce dossier est transmis après cette date (le cachet de la poste faisant foi), le candidat est éliminé et n'est pas convoqué à l'épreuve d'admission. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date (le cachet de la poste faisant foi) ne sera prise en compte.

| DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE | NOMBRE DE POSTES : |
|--------------------------|--------------------|
| Vendredi 29 avril 2011 | Non fixé à ce jour |

Vous pouvez consulter la fiche métier (à savoir les conditions d'accès, les missions, l'évolution de carrière, la rémunération, les épreuves et le programme) sur le site de l'Académie d'AMIENS :

<http://www.ac-amiens.fr> rubrique « Recruter » puis « Administration, comptabilité, gestion et finances »